

3 A.M.
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 202 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59128 FLERS EN ESCREBIEUX
525 016 077 RCS DOUAI

DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 JUIN 2026

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 180 859,81 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	180 859,81 euros
-------------------------------	------------------

Affectation :

- Dividendes	100 000,00 euros
- Le solde sur le compte « Autres réserves »	80 859,81 euros

Le dividende sera mis en paiement le 23 juin 2026.

L'associé unique prend acte qu'il lui a été rappelé que :

Les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 31,4%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est par ailleurs rappelé à l'associé éventuel qui aurait le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par lui-même, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende
31/12/2022	69 200 euros
31/12/2023	100 000 euros
31/12/2024	100 000 euros

Certifié conforme

La gérance





MARYLINE FAUCHEUX EXPERTISE COMPTABLE

52 - 52 bis boulevard de Lyon

02000 LAON

SARL au Capital de 10.000 € - RCS Saint Quentin

Siret : 911 979 748 00017 - Nat : 6920Z

Tel : 03.23.29.34.45 - Email : mfauchoux@mfauchoux.fr

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région des Hauts de France

EURL 3 A.M

202 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59128 FLERS EN ESCREBIEUX

Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier
Siret : 52501607700014
Ape : 6619A

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Comptes Annuels

2025

entité contrôlée

Rapport de présentation des comptes

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société EURL 3 A.M relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	3 848 757
Chiffre d'affaires	420 000
Résultat net comptable (Bénéfice)	180 860

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à LAON

Le 21/04/2026

Maryline FAUCHEUX

Expert-Comptable

Bilan actif et passif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	2 076 000		2 076 000	2 076 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 872		8 872	8 872
Total actif immobilisé (III)	2 084 872		2 084 872	2 084 872
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances / acomptes versés sur cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 278		1 278	
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	1 762 607		1 762 607	1 671 410
Total actif circulant (IV)	1 763 885		1 763 885	1 671 410
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	3 848 757		3 848 757	3 756 281

Bilan actif et passif

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	21 962	21 962
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 518 617	2 468 939
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	180 860	149 678
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres (I)	3 821 439	3 740 579
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 370	
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices	10 392	11 795
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	7 556	
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	17 948	11 795
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		3 907
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)	27 318	15 702
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	3 848 757	3 756 281

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue	420 000	100,00			420 000
Montant net du chiffre d'affaires	420 000	100,00			420 000
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions					
Reprises sur amort., dép. et provisions					
Produits des cessions d'immobilisations					
Autres produits	2				2
Total des produits d'exploitation (I)	420 002	100,00			420 002
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stock (m/ses)					
Achats de m.p & aut.approv.					
Variation de stock (m.p.)					
Autres achats & charges externes	10 243	2,44	5 356		4 887
Impôts, taxes et vers. assm.					
Salaires	346 517	82,50			346 517
Cotisations sociales	-3 696	-0,88			-3 696
Dotations aux amort. et aux dépréciations					
Sur immob. : dotations aux amort.					
Sur immob. : dotations aux dép.					
Sur actif circulant : dotations aux dép.					
Dotations aux provisions					
Valeurs comptables des immob. cédées					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (II)	353 064	84,06	5 356		347 708
Résultat d'exploitation (I - II)	66 938	15,94	-5 356		72 294
Quote-part sur op. faites en commun					
Bénéfice attribué / perte transférée (III)					
Perte supportée / bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers					
De participations	102 416	24,38	102 416		
D'autres valeurs mob. et créances actif immob.					
Autres intérêts et produits assimilés	33 694	8,02	57 753		-24 059
Reprises sur dépréciations et provisions			6 660		-6 660
Différences positives de change					
Produits des cessions d'immob. financières					
Produits nets sur cessions de VMP					
Total des produits financiers (V)	136 110	32,41	166 829		-30 719
Charges financières					
Dotations aux amort. dépréciations et provision					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Valeurs comptables des immob. financières céd					

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)
Charges nettes sur cessions de VMP					
Total des charges financières (VI)					
Résultat financier (V - VI)	136 110	32,41	166 829		-30 719
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	203 048	48,34	161 473		41 574
Produits exceptionnels (VII)					
Charges exceptionnelles (VIII)					
Résultat exceptionnel (VII - VIII)					
Participation des salariés (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)	22 188	5,28	11 795		10 393
Total des produits (I + III + V + VII)	556 112	132,41	166 829		389 283
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	375 252	89,35	17 151		358 101
RESULTAT DE L'EXERCICE	180 860	43,06	149 678		31 181

Comptes Annuels

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 3 A.M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 3 848 757 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 180 860 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- changement de méthode comptable

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 la société 3 A.M applique le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le Plan Comptable Général. Ce texte, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et obligatoire pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2025, constitue un changement de méthode comptable qui s'impose à la société. En conséquence, les états financiers de l'exercice 2025 sont établis conformément à ces nouvelles dispositions.

Les principales évolutions portent notamment sur : (i) la redéfinition du résultat exceptionnel, désormais limité aux événements majeurs et inhabituels, les opérations courantes étant comptabilisées en résultat d'exploitation ou financier; (ii) la suppression des transferts de charges; et (iii) l'introduction de nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat harmonisés par l'ANC, entraînant certains reclassements de postes.

Conformément aux dispositions du règlement, son application est prospective à compter du 1er janvier 2025, sans retraitement des comptes comparatifs ni des valeurs d'ouverture. L'impact concerne principalement la présentation du compte de résultat 2025, sans incidence sur le résultat net ni sur les capitaux propres, hormis des reclassements internes.

Dans le cadre de cette évolution, certaines rubriques ont été supprimées, d'autres ajustées et de nouvelles lignes ont été créées. Les principaux changements concernent la suppression des transferts de charges, le reclassement des charges constatées d'avance en créances, ainsi que l'apparition d'une ligne spécifique dédiée aux frais d'émission des emprunts.

- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 076 000			2 076 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 872			8 872
Immobilisations financières	2 084 872			2 084 872
TOTAL	2 084 872			2 084 872

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS PROMERAC 59128 FLERS EN ESCREBIEUX	500 000	3 592 464	72,84	5 474
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 076 000	2 076 000			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 10 150 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 872		8 872
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 278	1 278	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance			
Total	10 150	1 278	8 872

Produits à recevoir

	Montant
Banque - Intérêts courus à recevoir	3 562
Total	3 562

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 20 000 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 27 318 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 370	9 370		
Dettes fiscales et sociales	17 948	17 948		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	27 318	27 318		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 504
Total	6 504



AUDIT GAYANT

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite sur la liste de la Haute Autorité de l'Audit (H2A)

DANIEL MOUY – GREGORY MOUY
Commissaires aux Comptes

EURL 3 A.M.

525 016 077 RCS DOUAI

Siège social :

202 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59128 FLERS-EN-ESCREBIEUX

Exercice clôturé le 31/12/2025



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SARL AUDIT GAYANT

Société à Responsabilité Limitée de Commissariat aux Comptes au capital de 1 000,00 €

RCS DOUAI 497 654 897

49 Boulevard Jeanne d'Arc 59500 DOUAI

Adresses e-mail : danielmouy@orange.fr – g.mouy@generations-experts.com



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

DANIEL MOUY

GREGORY MOUY

COMMISSAIRES AUX COMPTES

danielmouy@orange.fr – g.mouy@generations-experts.com

EURL 3 A.M.
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée générale de la société 3 A.M.,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3 A.M. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées en annexe « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe aux comptes annuels, relatif au changement de méthode comptable (p. 8).

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Compte tenu de l'importance des titres de participation, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit. Dans le cadre de nos diligences, nos travaux ont consisté à apprécier la valeur actuelle de la filiale de votre société et à s'assurer que la valeur d'acquisition des titres était au moins égale à leur valeur actuelle.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous ne sommes pas en mesure d'attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce. Le rapport de gestion de la gérance ne fait pas état de ces informations.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les co-gérants.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes

annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

DOUAI, le 8 juin 2026

AUDIT GAYANT

G. MOUY

Commissaire aux Comptes



Bilan actif et passif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	2 076 000		2 076 000	2 076 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 872		8 872	8 872
Total actif immobilisé (III)	2 084 872		2 084 872	2 084 872
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances / acomptes versés sur cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 278		1 278	
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	1 762 607		1 762 607	1 671 410
Total actif circulant (IV)	1 763 885		1 763 885	1 671 410
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecart conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	3 848 757		3 848 757	3 756 281



Audite
Gayant

Bilan actif et passif

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	21 962	21 962
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 518 617	2 468 939
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	180 860	149 678
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres (I)	3 821 439	3 740 579
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 370	
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices	10 392	11 795
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	7 556	
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	17 948	11 795
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		3 907
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)	27 318	15 702
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	3 848 757	3 756 281

Audit
Gayant



Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue	420 000	100,00			420 000
Montant net du chiffre d'affaires	420 000	100,00			420 000
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions					
Reprises sur amort., dép. et provisions					
Produits des cessions d'immobilisations					
Autres produits	2				2
Total des produits d'exploitation (I)	420 002	100,00			420 002
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stock (m/ses)					
Achats de m.p & aut.approv.					
Variation de stock (m.p.)					
Autres achats & charges externes	10 243	2,44	5 356		4 887
Impôts, taxes et vers. assim.					
Salaires	346 517	82,50			346 517
Cotisations sociales	-3 696	-0,88			-3 696
Dotations aux amort. et aux dépréciations					
Sur immob. : dotations aux amort.					
Sur immob. : dotations aux dép.					
Sur actif circulant : dotations aux dép.					
Dotations aux provisions					
Valeurs comptables des immob. cédées					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (II)	353 064	84,06	5 356		347 708
Résultat d'exploitation (I - II)	66 938	15,94	-5 356		72 294
Quote-part sur op. faites en commun					
Bénéfice attribué / perte transférée (III)					
Perte supportée / bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers					
De participations	102 416	24,38	102 416		
D'autres valeurs mob. et créances actif immob.					
Autres intérêts et produits assimilés	33 694	8,02	57 753		-24 059
Reprises sur dépréciations et provisions			6 660		-6 660
Différences positives de change					
Produits des cessions d'immob. financières					
Produits nets sur cessions de VMP					
Total des produits financiers (V)	136 110	32,41	166 829		-30 719
Charges financières					
Dotations aux amort. dépréciations et provision					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Valeurs comptables des immob. financières céd					



Audit
Gayant

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)
Charges nettes sur cessions de VMP					
Total des charges financières (VI)					
Résultat financier (V - VI)	136 110	32,41	166 829		-30 719
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	203 048	48,34	161 473		41 574
Produits exceptionnels (VII)					
Charges exceptionnelles (VIII)					
Résultat exceptionnel (VII - VIII)					
Participation des salariés (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)	22 188	5,28	11 795		10 393
Total des produits (I + III + V + VII)	556 112	132,41	166 829		389 283
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	375 252	89,35	17 151		358 101
RESULTAT DE L'EXERCICE	180 860	43,06	149 678		31 181

Audit
Gayant



Comptes Annuels

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 3 A.M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 3 848 757 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 180 860 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- changement de méthode comptable

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 la société 3 A.M applique le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le Plan Comptable Général. Ce texte, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et obligatoire pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2025, constitue un changement de méthode comptable qui s'impose à la société. En conséquence, les états financiers de l'exercice 2025 sont établis conformément à ces nouvelles dispositions.

Les principales évolutions portent notamment sur : (i) la redéfinition du résultat exceptionnel, désormais limité aux événements majeurs et inhabituels, les opérations courantes étant comptabilisées en résultat d'exploitation ou financier; (ii) la suppression des transferts de charges; et (iii) l'introduction de nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat harmonisés par l'ANC, entraînant certains reclassements de postes.

Conformément aux dispositions du règlement, son application est prospective à compter du 1er janvier 2025, sans retraitement des comptes comparatifs ni des valeurs d'ouverture. L'impact concerne principalement la présentation du compte de résultat 2025, sans incidence sur le résultat net ni sur les capitaux propres, hormis des reclassements internes.

Dans le cadre de cette évolution, certaines rubriques ont été supprimées, d'autres ajustées et de nouvelles lignes ont été créées. Les principaux changements concernent la suppression des transferts de charges, le reclassement des charges constatées d'avance en créances, ainsi que l'apparition d'une ligne spécifique dédiée aux frais d'émission des emprunts.

- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Audit
Gayant

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 076 000			2 076 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 872			8 872
Immobilisations financières	2 084 872			2 084 872
TOTAL	2 084 872			2 084 872

Audit
Gayant

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS PROMERAC 59128 FLERS EN ESCREBIEUX	500 000	3 592 464	72,84	5 474
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 076 000	2 076 000			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Audit
Gayant

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 10 150 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 872		8 872
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 278	1 278	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance			
Total	10 150	1 278	8 872

Produits à recevoir

	Montant
Banque - Intérêts courus à recevoir	3 562
Total	3 562



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 20 000 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 27 318 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 370	9 370		
Dettes fiscales et sociales	17 948	17 948		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	27 318	27 318		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 504
Total	6 504